



**PROCES VERBAL**  
**DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE DE MONDOUZIL**

**Séance du 22 mai 2024**

**Nombre de Membres en exercice : 10**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert MEDINA, Maire.

**PRESENTS** : Mmes CAREME Christel, de SAINT MARTIN Claire, GIMENEZ Corinne, MALHERBE Monique, RIBAUT Marie-Louise et Mrs EVRARD Nicolas, FABRE Damien, LAFFORGUE Thierry.

**ABSENTS REPRESENTES** :

**ABSENTS** : Jean-Nicolas LASSERRE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MALHERBE Monique

**PRESENTATION DE L'INTERET DE LA VIDEO SURVEILLANCE SUR MONDOUZIL**

Le Capitaine, Commandant de la COB de BALMA nous expose les intérêts de la vidéo surveillance.

Exposé des éléments :

Voir avec la préfecture pour les aides financière

Règlementation : vote du budget, étude de terrain et implantation faite par la gendarmerie en accord avec le conseil, lieu sécurisé pour le stockage des vidéos (15 jours max) (visionnage et accès aux données sous contrôle judiciaire)

Inconvénients : coûts et avoir une personne habilitée pour répondre aux sollicitations.

Avantages : dissuasif, aspect judiciaire (délits de fuites, rapprochements, etc...).

**Délibération N° 1**

**OBJET** : VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES 2024.

Monsieur le Maire expose que la Préfecture nous signale que notre calcul relatif à la majoration de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les logements meublés (THRS) de 60% n'a

Paraphe  
pas été transcrit correctement. En effet ce n'est pas le taux (5.98%) qui doit être augmenté de 60%, cette augmentation est directement calculée par la DRFIP sur les bases d'imposition prévisionnelles. En conséquence nous devons corriger notre vote comme suit :

- Augmenter, comme suit, le taux de Taxe Foncière de 3% et de maintenir les autres taux

	<b>TAUX 2023</b>	<b>TAUX 2024</b>	
<b>TFB</b>	27.62%	28.45%	
<b>TFNB</b>	39.81%	39.81%	
<b>TH</b>	5.98%	5.98%	
<b>BASES PREVISIONNELLES 2024</b>		<b>TAUX PROPOSES</b>	<b>PRODUITS</b>
<b>TFB</b>	598 500	28.45%	170 273
<b>TFNB</b>	18 400	39.81%	7 325
<b>TH</b>	27 900	5.98%	1 668
<b>TOTAL des 3 TAXES</b>			<b>179 266</b>

Dans ces conditions, en tenant compte de l'augmentation directe pour la TH par la DRFIP qui se montera à 1 001€ et de la contribution au coefficient correcteur de 133 006€, des allocations compensatrices de 37 912€ auxquels s'ajoutera la taxe sur les pylônes de 12 297€ **le produit attendu pour l'année 2024 sera de 97 470€.**

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Adopte pour l'année 2024 les taux suivants :

- 28.45 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 39.81 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 5.98% pour la taxe d'habitation

### **Résultat du vote**

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

## **Délibération N° 2**

### **OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING VEGETALISE.**

Le projet de réalisation du cheminement mixte et l'aménagement routier du CŒUR DE VILLAGE retire un nombre important de parking au centre du village, il convient d'aménager un nouvel espace pour retrouver un nombre de places suffisant.

Une parcelle de 1549 m2 en friche placée en emplacement réservé sur le POS et le futur PLUI-H conviendrait pour aménager un parking végétalisé. Monsieur le maire a contacté la propriétaire, Madame VIALADE, qui a donné son accord pour céder ce terrain au prix fixé par le service des domaines soit 20€ le m2.

La cession se fera donc sur un montant de 30 980€ hors frais de notaires et géomètres.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer les actes afférents à cette cession.

### **Résultat du vote**

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

### **PRESENTATION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT**

En amont de l'aménagement du cheminement vert sur la route du Pigeonnier, Eau de Toulouse Métropole souhaite renouveler une partie du réseau d'eau potable ainsi que celui de l'assainissement. Une présentation des travaux envisagés est faite au Conseil Municipal

### **QUESTIONS DIVERSES :**

-ELECTIONS EUROPEENNES : PERMANENCES

-WORLD CLEANUP DAY du 18 au 21 septembre 2024 : organisation sur Mondouzil le samedi 21 de 10h à 13h.

-PANNEAU D'AFFICHAGE ELECTRONIQUE

-SUIVI EXPERTISE AVCOBOIS 27 mai 2024

\_\_\_\_\_ \_L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h25.

MEMBRES PRESENTS

CAREME Christel

De SAINT MARTIN Claire

EVARD Nicolas

FABRE Damien

GIMENEZ Corinne

LAFFORGUE Thierry

MALHERBE Monique

MEDINA Robert

RIBAUT Marie-Louise